

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS CERTIFIES
CAPES EXTERNE
Section DOCUMENTATION**

Session 2012

EPREUVE D'ADMISSION SUR DOSSIER

Durée de la préparation : 2 heures 30

Durée de l'épreuve : 1 heure

**1^{ère} partie (14 points) : exposé suivi d'un entretien avec le jury
Présentation n'excédant pas 20 minutes, entretien avec le jury : 20 minutes**

Sujet : Le décrochage scolaire

Document 1-1 : Prévention du décrochage scolaire – BO n° 23 du 4 juin 2009

Document 1-2 : Et si les absents n'avaient pas tort ? Gilbert Longhi. In *Education et Management*.
(Extrait)

Document 1-3 : Lutter contre le décrochage scolaire. Projet 2008-2009 du LGT X de l'académie de Bordeaux

Extrait de l'arrêté du 29 décembre 2009 (JO du 6/01/2010) : l'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture scientifique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes scolaires ;
- sa réflexion sur les finalités de la documentation et de ses relations avec les autres disciplines.

Les dossiers proposés aux candidats portent sur des questions diversifiées permettant d'aborder les dimensions du métier de documentaliste ainsi que les connaissances théoriques qui lui sont nécessaires.

2^{ème} partie (6 points) : présentation n'excédant pas 10 minutes, entretien avec le jury 10 minutes

A partir du document suivant et de vos connaissances, vous répondrez à la question suivante :

A l'issue d'une heure passée dans le CDI dont vous avez la charge, un élève d'une classe de troisième souhaite emprunter l'ouvrage de P. Godard « Faire face aux intolérances ». Il en profite pour vous confier le harcèlement dont il est victime de la part de ses camarades à cause de son orientation sexuelle.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document 2 : Bilan campagne *Ligne Azur* dans les collèges et les lycées 2010.

Extrait de l'arrêté du 29 décembre 2009 (JO du 6/01/2010) : « interrogation portant sur la compétence « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

Vous êtes prié (e) de remettre le dossier aux membres de la commission à la fin de l'épreuve.